



PROGRAMME 2026 – 2031 (VERSION VEVEY)

VALEURS FONDAMENTALES DU PARTI SOCIALISTE

Le programme du parti socialiste suisse rappelle que **la justice** est la valeur centrale du socialisme. Elle est indissolublement liée à deux autres valeurs essentielles : **la solidarité** et **la liberté**. Notre conviction fondamentale est que **tous les êtres humains ont la même dignité** et qu'ils-elles devraient par conséquent être égaux et bénéficier des mêmes chances dans la vie.

Nous lions aussi l'égalité à la liberté : seule une société qui accorde des libertés égales à chacune et à chacun est une société libre.

Seul l'État de droit démocratique peut engendrer le droit à la liberté, le protéger et le limiter, car la liberté n'est concevable qu'en tant qu'ensemble de droits et de devoirs mutuels. L'Etat de droit est ainsi une condition essentielle à la justice, l'égalité, la solidarité et la liberté.

La solidarité est la principale maxime de l'action du PS. Nous comprenons par là toute forme de politique et de comportement individuel qui relève de la participation ou de l'action communautaire et qui vise à une répartition aussi juste que possible des biens, des services, du pouvoir, du bien-être et des chances.

En matière de politique communale, ce sont ces mêmes valeurs qui nous animent : justice, solidarité, liberté, égalité, dignité qui se fondent et s'épanouissent dans un état de droit solidaire et humain.

Le programme du Parti socialiste Vevey et Cercle de Corsier s'articule autour de 4 axes fondateurs de notre action, qui illustre concrètement notre vision de Vevey, déclinées en 12 priorités politiques et donnant lieu à 83 propositions de mesures.

DÉCLINAISON DU PROGRAMME

AXE 1 – UNE VILLE QUI SOUTIENT : ÉCOLE, SPORTS, CRÈCHES ET LOGEMENT

➤ *Priorité 1 – Logements abordables et protection des publics particulièrement exposés aux inégalités*

1. Renforcement d'une politique foncière sociale et transparente
2. Augmentation du parc de logements d'utilité publique pour garantir suffisamment de logement d'utilité publique pour les habitantes et habitants, notamment par la poursuite du recours au droit de préemption
3. Mise à disposition de logements sécurisés pour les femmes et familles victimes de violences
4. Mise à disposition ciblée d'immeubles communaux à des sociétés d'utilité publique en droit de superficie, afin de développer l'habitat coopératif et des logements abordables sur la durée.
5. Promotion d'une mixité sociale grâce à la politique de trois tiers (logements d'utilité publique, logements sur le marché libre, PPE)
6. Intégration dans tous les projets de développement d'une politique spécifique attentive aux besoins des aîné-es (logements, services, activités), des personnes vivant avec un handicap (logements accessibles à loyer abordable) et des jeunes en formation
7. Rénovations et assainissements énergétiques sans évictions des locataires, par des conventions garantissant le maintien des baux ou un relogement transitoire à conditions équivalentes
8. Encadrement des logements meublés et des locations de courte durée, et incitation à leur retour sur le marché locatif ordinaire.
9. Lutte contre les logements durablement vides, par des incitations, des conventions et l'utilisation des marges de manœuvre légales existantes.

➤ **Priorité 2 - Une Ville pour les enfants et les familles**

10. Développement de l'offre d'accueil extrascolaire pour préserver l'autonomie économique et sociale des familles et renforcer l'égalité professionnelle, y compris pendant les vacances scolaires
11. Renforcement de l'offre parascolaire et développement de la journée continue de l'élève
12. Mise à disposition des places en accueil parascolaire le mercredi après-midi, avec une offre d'intégration et de sociabilisation pour les familles
13. Création de places d'accueil préscolaire en suffisance, notamment dans une vision d'inclusion et sociabilisation
14. Développement des offres de soutien aux élèves allophones et à besoins particuliers
15. Sécurisation des abords des écoles pour les enfants
16. Maintien de classes d'école primaires dans chaque quartier
17. Promotion du goût et de l'alimentation, par des activités de cuisine et de découverte des produits accessibles à toutes et tous
18. Création d'une charte qualité et durabilité dans l'alimentation pour encadrer les stands de nourriture lors des diverses manifestations culturelles ou sportives, notamment celles qui concernent la jeunesse

➤ **Priorité 3 - Sports et infrastructures**

19. Développement et entretien des terrains et infrastructure sportive en accès libre
20. Lancement d'une réflexion approfondie sur l'avenir du terrain de Copet 3 et la création d'une salle triple
21. Mise en place d'un programme d'encouragement et de promotion du sport féminin
22. Amélioration du soutien financier à l'accès au sport : subventionnements ciblés de l'adhésion aux clubs sportifs, y compris pour les juniors
23. Rénovation des collèges et infrastructures sportives comme la piscine de Vevey-Corseaux Plage
24. Conditionnement des subventions et de l'accès aux salles sportives au respect des principes de bonne gouvernance et à la création d'un cadre sain pour la jeunesse

AXE 2 – UNE VILLE OÙ IL FAIT BON VIVRE : ENVIRONNEMENT SAIN, MOBILITÉ SIMPLE ET SENTIMENT DE SÉCURITÉ

➤ **Priorité 4 – Sécurité, tranquillité publique et cohésion**

25. Renforcement du travail social de proximité et amélioration de la présence coordonnée sur l'espace public (prévention, médiation, travail social)
26. Promotion d'une approche non stigmatisante, combinant sécurité et accompagnement social par la formation et l'instauration d'une culture positive auprès de toutes les intervenant·es de rue (social, santé, police)
27. Collaboration étroite et institutionnalisée entre les acteur·trices de terrain du monde policier, social et de la santé à tous les niveaux opérationnels (p.ex. patrouille mixte)
28. Aménagements urbains pour redonner l'espace public à ses habitantes et habitants (éclairage public, réaménagement des axes piétonniers, etc.)
29. Renforcement de la lutte contre les troubles à l'ordre publics dans les lieux particulièrement sensibles
30. Action déterminée contre les comportements qui entravent la liberté de toutes et tous (harcèlement, violences, etc.)
31. Application prioritaire de ces mesures dans les secteurs sensibles de la Ville, notamment aux abords de la gare

32. Prévention des violences sexistes et sexuelles dès le plus jeune âge, en milieu scolaire et auprès des jeunes, notamment avec la mise en place de programmes comme *As de coeur*
33. Renforcement de la formation des professionnel·les communaux et partenaires à la détection, à l'orientation et à l'accompagnement en cas de violences faites aux femmes.

➤ **Priorité 5 – Cadre de vie agréable et adaptation climatique**

34. Création d'espaces rafraîchis accessibles, ludiques et conviviaux, comme les préaux végétalisés, et favorisant la cohésion sociale
35. Lutte contre les îlots de chaleur par la végétalisation partout où c'est possible
36. Créations d'accès supplémentaires au lac (buvette, espaces publics aménagés)
37. Création de nouvelles passerelles sécurisées d'accès au lac, avec accès pour les personnes à mobilité réduite (PMR)
38. Intégration systématique de la perspective de genre dans l'aménagement et l'usage de l'espace public, afin de garantir l'égalité d'accès, le sentiment de sécurité et la liberté de mouvement pour toutes et tous.

➤ **Priorité 6 – Mobilité plus simple et moins anxiogène**

39. Instauration d'une gratuité ciblée des transports publics (ligne 202, jeunesse, seniors, week-end, rentier OAI/RI/chômage, etc.)
40. Valorisation des parkings souterrains (accessibilité, signalétique, proximité, commerces, tarifs, etc.)
41. Rééquilibrage entre macarons et places disponibles : priorité aux habitantes et habitants de Vevey
42. Promotion active et soutien de la mobilité partagée (Mobility, co-voiturage)
43. Meilleure sécurisation des pistes cyclables

AXE 3 – UNE VILLE TOURNÉE VERS L'AVENIR : JEUNESSE, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

➤ **Priorité 7 – Économie locale, culture et vie associative accessibles**

44. Développement des maisons de quartier : création d'une maison de quartier dans l'est de la ville
45. Création en partenariat d'une plateforme de promotion et de valorisation du tissu commerçant veveysan
46. Lutte contre la spéculation immobilière commerciale et la vacance des vitrines, par des mesures incitatives, des conventions avec les propriétaires et des usages temporaires des locaux.
47. Encouragement à des loyers commerciaux accessibles pour les petits commerces indépendants, notamment par des partenariats et des contreparties communales.
48. Développement de commerces éphémères (pop-up) pour soutenir l'installation et l'expérimentation de commerces de proximité et les artisans locaux
49. Facilitation de la réservation des salles et espaces de rencontres, et amélioration de la plateforme centralisée de réservation

➤ **Priorité 8 – Une politique culturelle accessible, visible et équitable**

50. Améliorer la lisibilité de l'offre culturelle (signalétique des musées, théâtres et lieux culturels, calendrier communal des événements)
51. Garantir l'accès à la culture pour toutes et tous, quel que soit sa situation sociale, personnelle et de santé, notamment par des accès adaptés à tous les publics ainsi que la médiation culturelle
52. Favoriser et promouvoir la participation de toutes les générations dans la vie culturelle, tant comme public que comme actrices et acteurs de la création
53. Instaurer la gratuité des collections permanentes des musées municipaux, et maintien de temps gratuits réguliers (un week-end par mois), développement de formats hors-les-murs et accessibles

54. Soutenir équitablement les petites associations et projets émergents : fonds pour la communication, critères de subventionnement clarifiés et publics
55. Exiger des conditions de travail dignes pour les acteurs et actrices culturelles subventionné·es (cadre salarial et de prévoyance)
56. Faciliter la création et l'initiative locale : valorisation du Théâtre de Verduze comme scène ouverte, mise à disposition de matériel, simplification des démarches pour les petits événements
57. Définir une vision culturelle à long terme par un état des lieux et de nouvelles lignes directrices communales
58. Envisager la création d'une commission culturelle de professionnel·les pour l'octroi des subventions

➤ **Priorité 9 – Jeunesse soutenue, visible, active et actrice**

59. Développement d'une politique de la jeunesse communale
60. Création de lieux ouverts durant les vacances scolaires et facilitation d'accès aux salles de sport
61. Mise en place d'une offre sportive gratuite pour étudiant·es et apprenti·es
62. Renforcement et valorisation du Conseil des jeunes de Vevey
63. Accès à des lieux d'étude, y compris pendant les vacances et le dimanche, en partenariat avec les acteurs actrices locaux
64. Reconnaissance et soutien de rôles de personnes-ressources locales, issues du tissu associatif, sportif ou culturel, jouant un rôle de lien et d'orientation auprès de jeunes et de familles isolées.
65. Développement du travail social de proximité et du soutien social en milieu scolaire

AXE 4 – UNE VILLE PROCHE DE SES HABITANTES ET HABITANTS : DÉMOCRATIE LOCALE ET SERVICE PUBLIC

➤ **Priorité 10 – Démocratie locale vivante et participative**

66. Instauration de rencontres régulières entre la population et les autorités et l'administration, dans tous les quartiers, afin de créer une communication plus directe
67. Développement d'une information centralisée et compréhensible sur les aides et subventions proposées par Vevey
68. Ouverture d'un local permanent à disposition des différentes associations soutenant les seniors
69. Renforcement de l'accès à l'apprentissage du français pour les personnes migrantes, en lien avec les acteurs associatifs et institutionnels.
70. Amélioration de l'accès à l'information et de la participation à la vie locale pour les personnes migrantes, notamment par des actions de médiation et d'accompagnement
71. Promotion d'un climat de débat politique constructif et respectueux

➤ **Priorité 11 – Ville employeur exemplaire socialement**

72. Développement des offres de stages et apprentissages ainsi que des conditions incitatives (par ex. 8 semaines de vacances pour les apprenti·es)
73. Création de partenariats avec les institutions sociales locales pour le développement et la promotion de places de stage et d'apprentissage dans le tissu veveysan
74. Création d'un congé menstruel et de ménopause dans l'administration
75. Création d'un service de santé au travail
76. Amélioration du congé paternité à 1 mois
77. Développement des modalités d'emploi innovante (job-sharing)

➤ **Priorité 12 – Finances saines et responsables**

78. Promotion de finances communales saines, permettant d'investir durablement dans les infrastructures, les services publics et la qualité de vie

79. Transparence accrue sur les choix budgétaires et les investissements communaux
80. Renforcement de l'anticipation financière à moyen et long terme avec des indicateurs performants pour garantir la capacité d'action de la Ville
81. Renforcement de la priorisation des ressources en fonction de leur impact social, écologique et local et d'indicateurs de coût-efficacité intégrant les effets sociaux et l'intérêt collectif
82. Renforcement des synergies entre les services (e-administration simple et centralisée, guichet à la population, etc.)
83. Combat contre les décisions cantonales ou fédérales qui réduisent les prestations à la population ou transfèrent indûment des charges financières à la Ville